



délibération n° B2022-36
du bureau syndical
Séance du 23 septembre 2022
Mise en valeur de l'église de Bourg Blanc

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 14

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-deux, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le seize septembre deux mille vingt-deux s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents :

Secteur d'ABERS/IROISE :

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur du CENTRE :

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN :

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN :

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX :

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur du PAYS BIGOUDEN :

- Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de QUIMPER :

- Thomas FEREC (Briec)
- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :

- Jacques RANNOU (Rosporden)
- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

Collège des EPCI :

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)

Services du SDEF :

Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique.

Mise en valeur de l'église de Bourg Blanc

L'église Notre-Dame date de 1770.

La commune souhaite mettre en valeur par la lumière le clocher de son église.

Les projecteurs seront installés dans les deux niveaux du clocher (huit projecteurs sur le niveau un et quatre projecteurs sur le niveau deux)

La puissance de l'installation prévue est de 144 W. L'installation fonctionnera en même temps que l'éclairage public (coupure à 23h la semaine et 1h le samedi/dimanche - allumage à 6h) : 254 kWh/an pour une consommation électrique d'environ 50 euros TTC par an (prix au kWh : 0.2€ TTC).

Le projet est estimé à 14 130 € HT.

La commission propose un financement du SDEF à hauteur de 3 500 €.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une aide de 3 500 €.



Le Président du SDEF
Antoine COROLLEUR

Le 8 décembre 2022



Le secrétaire de séance
Pierrot BELLEGUIC